RECYCLAGE: PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE DU PERSONNEL NE REALISANT PAS D'OPERATION D'ORDRE ELECTRIQUE B0 H0 H0V EXECUTANT ET CHARGE DE CHANTIER



OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
- Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Personnel amené à effectuer des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risque électrique	Être en possession de son titre d'habilitation.

Le recyclage ne peut être réalisé et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 12 personnes maximum.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

Selon Norme NF C 18-510

- des évolutions de la réglementation en électricité. 3. Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées. 4. Rappel des fondamentaux :	
- des nouveaux documents parus, - des nouveaux matériels utilisés, - des évolutions de la réglementation en électricité. 3. Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées. 4. Rappel des fondamentaux :	
- Les habilitations - Les documents - Interventions et travaux non électriques en BT,	Mise en application pratique dans l'établissement du stagiaire si possible. (distances et zones d'environnements) Présentation des équipements électriques : • installations BT/HT • armoires et utilisations électrique Revue des dangers inhérents à ces différents équipements. Mise en application des EPI

DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
7 heures/ 1 jour	- En entreprise - En centre	Test théorique et évaluation pratique.

PÉDAGOGIE

La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF *C 18-510*. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants,) et de support stagiaire.

Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.

Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation équipée et adaptée.

VALIDATION DES ACQUIS

À l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire